

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET

S.I.V.U. DES IFS

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion du Cimetière des Ifs

Saran, le 27 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU
14 JUIN 2023

- Un exemplaire papier du procès-verbal est disponible au service état civil de la ville de Saran et publié sur le site internet de la ville <https://www.ville-saran.fr> dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.
- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical.
- Informations au Comité Syndical des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Président du S.I.V.U. des Ifs.

Direction des finances :

- DEL_202306_003 – Approbation du compte de gestion 2022
- DEL_202306_004 – Adoption du compte administratif 2022
- DEL_202306_005 – Affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2022
- DEL_202306_006 – Adoption du budget supplémentaire

Le sept juin deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SIVU des Ifs a été convoqué, en séance ordinaire fixée au **mercredi quatorze juin deux mille vingt trois**, à dix-sept heures à la Mairie de Fleury-les-Aubrais.

Le quatorze juin deux mille vingt trois, le Comité Syndical du SIVU des Ifs s'est réuni, à dix-sept heures, à la mairie de Fleury-les-Aubrais, sous la présidence de Madame HAUTIN, Présidente.

Etaient présents :

Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme SICAUT, M. PIVAIN, Mme BOIS, M. PASSEGUE et M. KUZBYT, membres titulaires

M. METAIS, membre suppléant faisant fonction de titulaire (mandataire de M. FOURMONT)

Mme HAMON, membre suppléant sans voix délibérative,

Etait absent, ayant donné pouvoir :

M. FOURMONT (mandataire M. METAIS).

Etaient absents :

Mme DE CARVALHO, Mme PREVOT, M. CHAPUIS, Mme PEREIRA, M. SILLY, Mme DESNOUES, Mme MOULIN, M. AMSTUTZ.

Secrétaire de séance : M. Christian FROMENTIN

Le procès-verbal du comité syndical du 14 juin 2023 est arrêté le : 13 septembre 2023

La Présidente,




Le Secrétaire de séance,




APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

N° DEL_202306_003

Madame la Présidente présente au Comité Syndical les tableaux de synthèse faisant ressortir pour le budget du S.I.V.U. des lfs, les dépenses et recettes réalisées par section et les résultats dégagés au titre de la gestion 2022.

Considérant qu'ils sont en accord avec le compte administratif 2022 du budget du S.I.V.U. des lfs mentionnés ci-dessus.

Le Comité Syndical,

décide d'approuver le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

N° DEL_202306_004

Le comité syndical est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy PIVAIN afin de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par Maryvonne HAUTIN, Présidente.

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2022, le comité syndical :

- Constate pour cette comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES	82 696,87			18 871,62	82 696,87	18 871,62
OPERATIONS DE L'EXERCICE		9 531,58	0,00	80 067,76	0,00	89 599,34
TOTAUX	82 696,87	9 531,58	0,00	98 939,38	82 696,87	108 470,96
RESULTATS DE CLOTURE	73 165,29			98 939,38		25 774,09
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	73 165,29	0,00	0,00	98 939,38	73 165,29	98 939,38
RESULTATS DEFINITIFS	73 165,29			98 939,38		25 774,09

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Rapport de présentation du Compte administratif 2022 S.I.V.U.
DES IFS**

Le compte administratif 2022 du SIVU des IFS se solde globalement par un résultat excédentaire de **89 599,34 €**. Après cumul des résultats antérieurs, le résultat global est de **+25 774,09 €**.

La section de fonctionnement révèle un résultat 2022 positif de **98 939,38 €**.

La section d'investissement révèle un résultat 2022 négatif de **73 165,29 €**. Après cumul du résultat antérieur, le résultat d'investissement s'établit à **- 73 165,29 €**. La section d'investissement ne comporte pas de reste à réaliser.

L'affectation du résultat au budget supplémentaire sera proposée de la façon suivante :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Recettes de fonctionnement		266 079,56
Dépenses de fonctionnement		186 011,80
Résultat de l'exercice	Excédent	80 067,76
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	18 871,62
Résultat de clôture à affecter	Excédent	98 939,38
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022		
Recettes d'investissement		490 647,58
Dépenses d'investissement		481 116,00
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	9 531,58
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Déficit	-82 696,87
Résultat comptable cumulé : R001	Déficit	-73 165,29
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (reste à réaliser)		0,00
Solde des restes à réaliser (Recettes - Dépenses)	Excédent	0,00
Besoin réel de financement		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE) :		
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		73 165,29
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne R002 du budget N+1)		25 774,09
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE		98 939,38

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R001 - Solde d'exécution
0	25 774,09	73 165,29	R1068
			73 165,29

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier dans le détail des chapitres, les taux de réalisations 2022.

Fonctionnement Dépenses			
Libellé chapitre	Total prévisions	Réalisé	%
CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	32 350,00	25 089,44	77,56%
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	109 072,00	109 068,22	100,00%
VIREMENT À LA SECT. D'INV.	75 931,00	0,00	0,00%
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	22 489,00	22 489,00	100,00%
AUTRES CHARGES DE GESTION	4 760,00	1 756,00	36,89%
CHARGES FINANCIÈRES	26 665,00	26 606,38	99,78%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	1 002,76	66,85%
TOTAUX DE LA SECTION	272 767,00	186 011,80	68,19%

Fonctionnement Recettes			
Libellé chapitre	Total prévisions	Réalisé	%
Excédent antérieur reporté	18 871,62	18 871,62	100,00%
PRODUITS DES SERVICES	50 010,38	60 087,89	120,15%
DOTATIONS, SUBVENTIONS	196 785,00	198 301,19	100,77%
AUTRES PRODUITS DE GESTION	7 100,00	7 080,48	99,73%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	610,00	
TOTAUX DE LA SECTION	272 767,00	284 951,18	104,47%

Investissement Dépenses			
Libellé chapitre	Total prévisions	Réalisé	%
Déficit antérieur reporté	82 696,87	82 696,87	100,00%
EMPRUNTS ET DETTES	60 850,13	60 796,08	99,91%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 500,00	41 534,98	97,73%
IMMOBILISATIONS EN COURS	381 198,00	378 783,94	99,37%
TOTAUX DE LA SECTION	567 245,00	563 811,87	99,39%

Investissement Recettes			
Libellé chapitre	Total prévisions	Réalisé	%

Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	
VIREMENT DE SECTION FONCTION.	75 931,00	0,00	0,00%
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	22 019,00	22 019,00	100,00%
DOTATIONS, FONDS DIVERS	94 295,00	93 628,58	99,29%
EMPRUNTS ET DETTES	375 000,00	375 000,00	100,00%
TOTAUX DE LA SECTION	567 245,00	490 647,58	86,50%

1- LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 68,19% des prévisions et les recettes de fonctionnement sont réalisées à 104,24%.

1a- LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Globalement, les dépenses d'exploitation ont augmenté de 11,02 % entre 2021 et 2022 soit 186 011,80 € contre 167.551,67€. Si les charges à caractère général sont en diminution, la masse salariale et les charges financières sont en hausse.

CHAPITRE 011 : CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre est en diminution de 6 808,70 € par rapport à 2021, soit une baisse de 21,35 %.

Pour l'essentiel, sont en diminution :

- Les achats de prestations de service (- 3 602,40 €). En 2021, les reprises de concessions étaient imputées sur le compte 6042, elles sont imputées sur le compte 611 en 2022.
- L'entretien de bâtiments (- 8 751,96 €), en raison des travaux réalisés en 2021 qui pour mémoire étaient le recollage des pierres de parement du porche d'entrée, le changement de carte électronique du portail d'entrée et le remplacement des bras articulés du portail. En 2022 les dépenses s'élèvent à 354 € et correspondent à une réparation de 126 € sur le portail d'entrée et au contrôle des installations électriques annuel pour un montant de 228 €.
- La réparation de gros matériel (- 672 €). Après la réparation de la minipelle en 2021, aucune dépense n'a été réalisée en 2022.

- Les annonces et insertions (- 540 €). Alors que des frais d'insertion ont été réglés à hauteur de 540 € pour le marché de travaux d'extension du cimetière, aucune dépense de ce type fut nécessaire en 2022.
- Les frais de télécommunication (- 478,52 €).

Les augmentations concernent essentiellement :

- Les contrats de prestation de service (+ 6 339,46 €) ; la dépense correspond à 13 reprises de concessions.
- Les locations mobilières (+ 542,40 €) concernent la location d'un défibrillateur et d'un certificat pour la signature électronique.
- Les services bancaires (+375 €) pour les frais de dossiers relatifs à l'emprunt de 375 000 € contracté en 2022 pour les travaux d'extension du cimetière.
- Les autres frais divers (+176,40 €) pour la reliure de deux registres en 2022 au lieu de la reliure d'un registre en 2021.
- Les concours divers (+ 50 €). En effet, la cotisation à APPROLYS est passé de 50 € à 100 € entre 2021 et 2022.

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Ce chapitre enregistre une augmentation de 23 431,22 € suite à la dernière révision de la convention entre la ville de Saran et le SIVU des Ifs et de l'augmentation du point d'indice en juillet 2022.

CHAPITRE 042 : TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Ce chapitre est composé des dotations aux amortissements qui sont passées de 21 144,36 € en 2021 à 22 019,00 € en 2022.

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre concerne essentiellement les rétrocessions de concessions à la demande des familles. Aucune demande n'a été faite en 2022.

Par ailleurs, les admissions en non-valeur ou créances éteintes s'élèvent à 1 756 € contre 2 297 € en 2021.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont en hausse de 4,82 % en raison du nouvel emprunt réalisé en 2022 au taux fixe de 1,28 %. Les intérêts de la dette qui s'élevaient à 25 383,89 € en 2021 s'élèvent à 25 606,38 € en 2022.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont de 1 002,76 € pour annulation de titres de recette sur exercice antérieur aux fins de remboursement du trop-perçu de participation des villes de Fleury-les -Aubrais et de Saint Jean de la Ruelle.

1b - LES RECETTES D'EXPLOITATION

Globalement, hors résultat de l'année précédente reporté, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 3,36 % correspondant à 9 238,60 €.

Il convient d'examiner les chapitres dans le détail pour expliquer une telle évolution des recettes.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

Ce chapitre évolue de 2,31 % ; 1 354,17 € en plus ont été encaissés. Toutefois, les ventes de concessions ont régressé de 859 € entre 2021 et 2022 et les ventes de caveaux ont diminué de 3 107,99 €.

L'augmentation de ce chapitre provient du remboursement de la Métropole à hauteur de 50 % des travaux d'entretien du cimetière (Réparation du portail, réparation du parement mural et du marquage au sol du parking).

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Pour le SIVU des Ifs, ce chapitre concerne en grande partie la participation des trois communes membres, qui est passée de 209 512,66 € en 2021 à 197 787,76 € en 2022.

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre comprend uniquement le loyer que la ville de Saran verse au SIVU des Ifs pour utilisation des locaux espaces verts existants sur le site du cimetière. Le montant du loyer, indexé sur l'indice de référence des loyers est de 7.080,48 € en 2022.

2- LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2022 se solde, hors reprise du résultat antérieur, par un excédent d'investissement de 9 532,58 €.

Après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé 2022 est déficitaire de 73 164,29 €.

2a- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 563 811,87 €.

- Le déficit antérieur reporté est de 82 696,87 €
- Les travaux d'agrandissement du cimetière pour un montant de 372 586,94 €,
- Le remplacement de l'automate pour 6 198 €
- Les acquisitions de matériels concernent essentiellement les filtres à caveaux d'un montant de 17 486,83 €.
- Les travaux d'aménagement concomitant à l'agrandissement du cimetière pour 24 048,15 €
- Le remboursement de la dette en capital s'élève à 60 796,08 €.

2b -LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement 2022 du SIVU sont composées :

- D'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 qui a été capitalisé en 2022 pour financer en priorité le déficit d'investissement :88 894,87 €
- Du FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement réalisées en N-1 : 47 33,71 €
- Des dotations aux amortissements représentant 22 019 € (opération d'ordre de section à section)
- D'un emprunt de 375 000 € pour financer les travaux d'extension du cimetière.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE 2022

N° DEL_202306_005

Madame la Présidente,

- expose à l'assemblée syndicale que la réforme de la M14 applicable au 1^{er} janvier 2006 impose que le conseil syndical se détermine chaque année sur l'affectation du résultat de fonctionnement dégagé au compte administratif de l'année précédente, étant précisé que l'excédent de fonctionnement peut être affecté en tout ou partie :
 - soit au financement de la section d'investissement,
 - soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement constaté à la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Toutefois, lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement (article L. 2311-5 alinéa 1 du C.G.C.T). Lorsque le résultat cumulé est déficitaire, il n'est pas affecté mais seulement reporté au budget sur la ligne codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Madame la Présidente rappelle également

- que le résultat à affecter est le suivant :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Recettes de fonctionnement		266 079,56
Dépenses de fonctionnement		186 011,80
Résultat de l'exercice	Excédent	80 067,76
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	18 871,62
Résultat de clôture à affecter	Excédent	98 939,38

- que le résultat d'investissement présente un déficit à la clôture de l'exercice 2022 de 73 165,29 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022		
Recettes d'investissement		490 647,58
Dépenses d'investissement		481 116,00
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	9 531,58
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Déficit	-82 696,87
Résultat comptable cumulé : R001	Déficit	-73 165,29

- En conséquence, le conseil syndical, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE) :	
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068	73 165,29
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne R002 du budget N+1)	25 774,09
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE	98 939,38

La transcription budgétaire est la suivante :

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R001 - Solde d'exécution
0	25 774,09	73 165,29	R1068
			73 165,29

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

N° DEL_202306_006

Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical s'est prononcé comme suit sur le budget supplémentaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2023	
Chapitre	Montant du BS	Total budgété : (BP + BS)	
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	25 774,09	25 774,09	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAIN	0,00	48 720,00	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICI	2 371,73	121 063,73	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00	7 335,00	
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	470,00	470,00	
Total	28 615,82	203 362,82	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2023	
Chapitre	Montant du BS	Total budgété : (BP + BS)	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 100,86	22 592,86	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS AS	0,00	91 097,00	
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INV.	22 371,00	30 848,00	
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	23 778,00	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	7 000,00	
66 - CHARGES FINANCIERES	45,00	25 448,00	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 098,96	2 098,96	
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	500,00	
Total	28 615,82	203 362,82	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2023	
Chapitre	Montant du BS	Total budgété : (BP + BS)	
021 - VIREMENT DE SECTION FONCTION.	22 371,00	30 848,00	
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	23 778,00	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	70 190,29	135 190,29	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES	0,00	0,00	
Total	92 561,29	189 816,29	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2023	
Chapitre		Montant du BS	Total budgété : (BP + BS)
001	- DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	73 165,29	73 165,29
16	- EMPRUNTS ET DETTES	0,00	69 255,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 396,00	47 396,00
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
Total		92 561,29	189 816,29

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 S.I.V.U. des IFS

INTRODUCTION

Le projet de budget supplémentaire 2023 du S.I.V.U. des IFS a pour objet la reprise du résultat cumulé de l'exercice 2022 comme indiqué dans le rapport de présentation du compte administratif 2022, et la modification de quelques lignes budgétaires du budget primitif.

1. LE RESULTAT CUMULE 2022

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 98 939,38 €.

Par contre, le résultat de la section d'investissement présente un déficit de 73 165, 29 €.

En conséquence, après avoir comblé le déficit d'investissement, le montant de l'excédent reporté en section de fonctionnement au budget supplémentaire est de **25 774,09 €**.

2. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire proposé s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 28 615,82 €, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	
	Montant du BS	Total budgété : (BP + BS)
Chapitre		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	25 774,09	25 774,09
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	0,00	48 720,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICI	2 371,73	121 063,73
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00	7 335,00
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	470,00	470,00
Total	28 615,82	203 362,82

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2023	
Chapitre		Montant du BS	Total budgété : (BP + BS)
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 100,86	22 592,86
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS AS	0,00	91 097,00
023	- VIREMENT A LA SECT. D'INV.	22 371,00	30 848,00
042	- TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	23 778,00
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	7 000,00
66	- CHARGES FINANCIERES	45,00	25 448,00
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 098,96	2 098,96
68	- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	500,00
Total		28 615,82	203 362,82

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 002 : reprise du résultat.
- Chapitre 74 :
 - Article 74741 : la participation définitive 2022 des communes est régularisée en fonction des critères définis dans les statuts du SIVU à savoir : La population légale, les dépenses d'investissement réalisées au compte administratif, la participation au remboursement des emprunts et les inhumations arrêtées au 01/01/2014 et au 31/12/2022 (cf annexe feuille de calcul détaillé).

VILLES	PARTICIPATION DEFINITIVE	ACOMPTES VERSES PAR	A régulariser au chapitre 74	A régulariser 67
FLEURY LES AUBRAIS	63 363,97	64 462,93		1 098,96
SARAN	71 677,55	70 547,43	1 130,12	
ST JEAN DE LA RUELLE	64 019,01	62 777,40	1 241,61	
	199 060,53	197 787,76	2 371,73	1 098,96

- Chapitre 78 :

En 2022, une provision-semi budgétaire pour dépréciation de compte de tiers a été constituée à hauteur de 470 € des créances impayées de plus de 2 ans (délibération du 14 septembre 2022).

Il convient cette année de reprendre cette provision de 470 € (article 7817).

B – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire 2023 sont proposées en augmentation de + 28 520,25 €.

Cela s'explique par les modifications suivantes :

- Chapitre 011 : charges à caractère général (+ 5 005,29 €)
 - + 205 € sur le contrat d'assurance multirisque dont l'échéance est supérieure à la prévision budgétaire.
 - + 929,25 € pour des fournitures de petit équipement
 - + 500 € sur les contrats de prestations de service
 - + 2 371,04 € sur les dépenses d'énergie.
 - + 1 000 € sur l'entretien des bâtiments dont la somme budgétée est réalisée en totalité.

- Chapitre 66 : charges financières

Les Intérêts courus non échus doivent être augmentés de 45 € (suite à l'augmentation des taux d'intérêts en 2022).

- Chapitre 67 : Titres annulés sur les exercices antérieurs.

Le montant de la participation 2022 à rembourser à la ville de Fleury-les-Aubrais est de 1 098,96 €. Cette somme est inscrite à l'article 673.

- Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement s'élève à 22 371 €.

3. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement supplémentaire 2023 du S.I.V.U. des lfs est proposé à hauteur de 92 561,29 € reprise du résultat d'investissement de 2022 inclus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2023	
		Montant du BS	Total budgété : (BP + BS)
021	- VIREMENT DE SECTION FONCTION.	22 371,00	30 848,00
040	- TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	23 778,00
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS	70 190,29	135 190,29
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES	0,00	0,00
Total		92 561,29	189 816,29

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2023	
		Montant du BS	Total budgété : (BP + BS)
Chapitre			
001	- DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	73 165,29	73 165,29
16	- EMPRUNTS ET DETTES	0,00	69 255,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 396,00	47 396,00
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
Total		92 561,29	189 816,29

A – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 10 : + 70 190,29 €

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2022 doit être couvert en 2023 grâce à l'affectation d'une partie du résultat 2022 en investissement.

Ainsi, le déficit de 73 165,29 € est couvert par une dotation de 73 165,29 €

Article 10222 : - 2 975 €

Le montant du FCTVA prévu au Budget Primitif, doit être réduit de 2 975 € après le contrôle de la déclaration par les services de la Préfecture.

Ainsi, le montant du FCTVA 2023 sera finalement de 62 025 € au lieu du montant de 65 000 € prévu initialement.

- Chapitre 021 : + 70 189,29 €

Le montant du virement de la section de fonctionnement est de 22 371 €.

B – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont constituées de la reprise du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2022 soit 73 165,29 € (compte 001), et d'une provision de 19 396 € au chapitre 21 (compte 2158).

CONCLUSION

La participation définitive des communes membres du S.I.V.U. des lfs en 2022 est de 199 060,53 €.

Pour plus de simplicité, la régularisation de celle-ci aura lieu une fois par an au moment du vote budget supplémentaire, au vu des montants observés au compte-administratif N-1, pour chacun des critères composant la participation des communes.

NOMBRE D'INHUMATIONS AU CIMETIÈRE DES IFS PAR COMMUNE

ANNÉES	CIMETIÈRE DES IFS		
	NOMBRE D'INHUMATIONS		
	SARAN	ST JEAN DE LA RUELLE	FLEURY LES AUBRAIS
1993	/	/	1
1994	15	1	1
1995	14	4	6
1996	25	9	11
1997	25	3	6
1998	20	4	5
1999	20	7	4
2000	27	10	9
2001	29	17	2
2002	23	24	7
2003	25	17	2
2004	16	19	9
2005	31	17	4
2006	23	22	5
2007	27	21	20
2008	33	22	19
2009	22	28	22
2010	20	26	20
2011	22	24	18
2012	21	28	11
2013	31	27	19
2014	21	23	26
2015	35	28	19
2016	29	36	17
2017	36	32	10
2018	24	33	20
2019	43	20	20
2020	31	24	17
2021	38	30	28
2022	31	26	12
S/TOTAUX	757	582	370

SIVU DES IFS
PARTICIPATION DEFINITIVE DES COMMUNES EN 2021

Participations définitives des communes 2022 après retrait de la participation de la Métropole à hauteur de 6 512,98 € pour des travaux, marquage au sol du parking, installation et pose butées parking

VILLES	POPULATION LEGALE 2022	INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT					PARTICIPATION DEFINITIVE DES COMMUNES POUR 2022	ACOMPTES VERSES PAR LES COMMUNES EN 2022	A REGULARISER SUR 2023
		DEVENIRS OBTENUS AVEC DES REVENUS FINANCIERS SANS EMPRUNT PARTICIPATION APRES DEDUCTION	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES AVANT LE 01/01/2022	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES APRES LE 01/01/2022	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES AVANT LE 01/01/2022	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES APRES LE 01/01/2022	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES AVANT LE 01/01/2022	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES APRES LE 01/01/2022	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES AVANT LE 01/01/2022	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES APRES LE 01/01/2022	REVENUS EN CAPITAL DES COMMUNES CONSTITUES AVANT LE 01/01/2022			
FLEURY LES AUBRAIS	21339	39,061%	15 157,97	20 523,34 €	9 099,99	585,01	157,00	370	21,65%	15 972,81	63 303,57	64 462,93	1 096,96	
SARAN	16549	30,293%	11 755,44	15 915,43 €	7 057,30	958,45	257,00	757	44,29%	12 678,43	71 300,93	70 547,43	1 133,52	
ST-JEAN DE LA RUEILLE	16742	30,646%	11 892,53	16 102,06 €	7 139,00	842,04	226,00	592	34,06%	25 123,96	64 603,38	62 777,40	1 239,38	
	54630	100,00%	38 805,94	52 541,83 €	23 296,89	2 386,01	640,00	1709	100,00%	73 774,67	199 060,69	197 787,6	1 272,83	

(cf onglet ca 2022 L41)

25 663,70

199 060,39 €

Participations escomptées, zélées de la population.

Participations selon le cadre des intercommunalités.

QUESTIONS DIVERSES :

- Proposition d'installation d'un bouton presseur pour les véhicules enfermés dans le cimetière et d'une horloge pour le maintien du portail ouvert en journée (du lundi au vendredi de 8h à 17h45 le samedi de 8h à 12h) :

L'astreinte et la police municipale sont régulièrement sollicitées pour aller ouvrir le grand portail aux visiteurs enfermés dans l'enceinte du cimetière avec leur véhicule.

Depuis le début de l'année on dénombre en effet plus de 10 interventions de ce type dont la moitié le samedi en tout début d'après-midi. Les services techniques ont donc sollicité l'entreprise Bernardi qui a établi un devis estimatif de 1 750€ TTC pour l'installation d'un bouton presseur et d'une horloge.

Les délégués émettent un avis favorable pour cette installation.

- Projet d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au S.I.V.U. des Ifs par Orléans Métropole pour l'extension de leur espace cinéraire:

Une réunion relative à la vente de la parcelle est prévue vendredi 23 juin 2023.

- Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical du S.I.V.U. des Ifs:

Le comité syndical se réunira le mercredi 13 septembre 2023 à St Jean de la ruelle.

La séance est levée à 18h00